



Dégradations régulières dans parties communes que faire ?

Par Moonraker33

Bonjour je pose la question pour un ami :

Il y a depuis quelques mois des dégradations dans l'ascenseur d'un immeuble de copropriété, immeuble non social, c'est un immeuble sécurisé et seuls les résidents peuvent y accéder.

Les dégradations se font uniquement dans l'ascenseur.

Chaque fois après réparation, cela recommence après la remise en état.

Tout le monde suspecte un résident mais aucune preuve.

Le syndic refuse d'installer une caméra dans l'ascenseur, sous prétexte que cela soit illégal de mettre une caméra dans un ascenseur.

Le syndic vient de prévenir que les charges vont augmenter à cause de ces dégradations répétées et le syndic n'apporte aucune solution.

Qu'est-il possible de faire et que doit faire le syndic pour faire cesser le problème? Car rien n'est mis en oeuvre, merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'est pas interdit de mettre des caméras dans l'ascenseur.

Par contre la loi est stricte pour ce type d'installation.

Consultez le site de la CNIL et faites la voter par l'AG, car le syndic ne peut pas décider tout seul.

Par Moonraker33

D'accord donc il faut attendre que les copropriétaires votent s'ils le veulent, mais est-ce légal d'imputer les réparations sur les charges des locataires?

Par yapasdequoi

Le syndic impute les charges aux copropriétaires.

Certaines sont récupérables par les bailleurs auprès des locataires.

Tout dépend des réparations en question.